

### 3- Les tarifs

Les apports des professionnels sont tarifés selon le volume apporté. Les tarifs seront remis à jour périodiquement par délibération du Comité syndical du SIETOM.

Les apports des collectivités adhérentes au SIETOM de Chalosse sont gratuits.

### 4- Horaires d'ouverture

Mardi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h

Mercredi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h

Vendredi : 9h - 12h30 et 13h30 - 17h

L'Installation de Stockage de Déchets Inertes est située à l'adresse suivante:

Route de Lalouque - 40 465 Pontonx sur l'Adour

### 5- Nous contacter

SIETOM de Chalosse

815 route des Partenses

40250 Caupenne

☎ 05 58 98 57 57

☎ 05 58 98 49 88

✉ [sietom@wanadoo.fr](mailto:sietom@wanadoo.fr)



Agissons pour donner un avenir à nos déchets

## Mise en place d'une **tarification** pour les professionnels

### Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI)

Pontonx sur l'Adour (40)



### Quel avenir pour nos déchets ?

Pour être en conformité avec la loi, le SIETOM de Chalosse a décidé d'appliquer une tarification pour les professionnels sur son Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) de Pontonx sur l'Adour (40).

Avec cette démarche, le SIETOM de Chalosse met en place une gestion plus responsable de vos déchets avec les objectifs suivants :

- ▶ Se conformer à la loi
- ▶ Mettre en place un tarif juste et équitable
- ▶ Réfléchir à une meilleure élimination des déchets
- ▶ Vous donner des solutions pour vos déchets
- ▶ S'inscrire dans une démarche de développement durable

**Ensemble,  
nous pouvons agir**



### Quelles sont mes démarches ?

#### 1- L'inscription

Elle est obligatoire.

Une demande écrite doit être formulée au SIETOM de Chalosse afin d'obtenir des bons d'autorisation d'accès. Un dossier à nous retourner vous sera adressé pour enregistrer votre entreprise.

#### 2- Les bons d'autorisation d'accès

Pour les professionnels ou collectivités implantés sur une commune du SIETOM : ils seront proportionnels à l'activité de l'entreprise.

Pour les entreprises extérieures au périmètre du SIETOM réalisant un chantier sur une commune du SIETOM : ils seront proportionnels au chantier à réaliser.

Ces bons sont votre garantie de pouvoir décharger vos déchets dans l'Installation de Stockage de Déchets Inertes de Pontonx sur l'Adour. Aucun apport ne pourra être effectué sans la présentation d'un bon au gardien et sans un contrôle de conformité du chargement.

